



HAL
open science

Les monuments aux morts en Alsace, entre mémoire et oubli

Marie-Noele Denis

► **To cite this version:**

Marie-Noele Denis. Les monuments aux morts en Alsace, entre mémoire et oubli. *Revue des Sciences sociales*, 2010, La construction de l'oubli, 44, pp.18-21. hal-01287018

HAL Id: hal-01287018

<https://hal.science/hal-01287018>

Submitted on 14 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les monuments aux morts en Alsace, entre mémoire et oubli

L'émotion provoquée par les deux millions de morts de la guerre de 1914-1918 a suscité la mise en œuvre de différentes actions destinées à manifester la gratitude de la communauté nationale envers ses héros, afin qu'elle commémore et se souvienne de «cette foule immense des obscurs de la Grande Guerre». Ainsi prendra naissance, dès 1921 et dans chaque commune, un grand mouvement de construction de monuments aux morts, alors que la date du 11 novembre sera retenue pour la commémoration de ce sacrifice.

Dans cet ensemble, l'Alsace occupe une place à part. Appartenant à l'Empire allemand entre 1871 et 1918, ses soldats, morts pendant la guerre, sont doublement obscurs car, non seulement ils font partie de l'immense armée des victimes, mais ils ont combattu, pour une large part, sous l'uniforme allemand et, de ce fait, méritent, sinon l'oubli, du moins un détournement de leur histoire. Néanmoins, les monuments aux morts, considérés, là comme ailleurs, comme politiquement nécessaires, seront édifiés sous l'autorité du gouvernement français, et les territoires recouverts bénéficieront des mêmes avantages que les autres communes de France en terme de subventions (loi du 25 octo-

bre 1919 et loi de finance du 31 juillet 1920). Mais les combattants, pour la plupart enrôlés dans l'armée allemande, n'y seront pas célébrés comme des héros de la Patrie mais plutôt comme des victimes de l'Histoire. Malgré les équivoques, tout sera fait pour conserver à ces hommes, morts sur de lointains champs de bataille, en majorité sur le front russe, leur place dans la communauté.

Des monuments aux morts spécifiques

Les monuments aux morts en Alsace se sont édifiés très tôt, de 1921 à 1924, avec quelques contestations dues aux inévitables ambiguïtés. Le maire de Niederbronn-les-Bains (Bas-Rhin), par exemple, s'oppose à la construction d'un monument et écrit au président de «l'Union nationale des combattants» le 13 avril 1929: «La commune ne témoigne d'aucun sentiment patriotique et est par principe contre toute manifestation nationale et patriotique»¹. À Puberg (Bas-Rhin), le comité qui s'était constitué pour l'érection du monument décide, le 13 juillet 1921, après délibération, de ne pas donner suite à son projet. Il arrive aussi que le monument aux

morts devienne un enjeu politique entre le parti catholique et les Rouges, entre les francophiles et les pacifistes. À Scherwiller (Bas-Rhin), le 7 avril 1920, un club de jeunes gens s'intitule «Comité pour l'érection d'un monument funéraire». Une partie de la population, plutôt de gauche, se heurte à ce propos à la municipalité appuyée par le curé. Bientôt «ils se permettent à l'égard des autorités locales des grossièretés et des insultes qui, par moment, se terminent par des menaces... Ce monument que ces



Ill. 1. Le monument aux morts de Rosheim (Bas-Rhin) confirme les ambiguïtés de la mémoire. Un bas-relief représente un soldat en uniforme français tendant la main à son homologue en uniforme allemand (déchiré) qui montre, cachée sur sa poitrine, une cocarde. Photo R. Denis.

Bolschewiks (*sic*) ont transformé en un monument de haine et de colère élevé par un club d'apaches [...]» (signé R. Debus, curé)².

Rares sont les monuments aux morts d'Alsace qui représentent un «poilu» en uniforme, victorieux ou blessé. On en relève néanmoins quelques exemplaires comme à Kogenheim (Bas-Rhin), à Benfeld (Bas-Rhin), à Orbey (Haut-Rhin) ou à Ensisheim (Haut-Rhin)³. Le monument de Rosheim (Bas-Rhin, ill. 1) est particulièrement remarquable en ce qu'il représente, en bas-relief, deux soldats, l'un en uniforme français, l'autre en un uniforme allemand déboutonné et déchiré, qui montre du doigt à son frère ennemi, cachée sur sa poitrine, une rosace, cocarde tricolore ou symbole de sa ville natale.

Les monuments aux morts sont conçus, dans les communes rurales les plus modestes et pour des raisons de coût, sous forme d'obélisques ou de stèles qui rappellent les monuments funéraires antiques (cf. tableau 1 & ill. 2). Une dérogation favorable au droit local permet la multiplication des représentations à caractère religieux (calvaires, piétras, vierges de Lourdes: cf. tableau 2) ou héroïco-religieux (Jeanne d'Arc, ange de la victoire, Saint Michel terrassant le dragon). Viennent ensuite les figures laïques et pacifistes, sous forme de femmes en pleurs, de mères avec enfants (ill. 3), d'hommes blessés. Le meilleur exemple en est le monument aux morts de Strasbourg (ill. 4), édifié en 1934⁴, qui représente une paysanne éplorée, tenant sur ses genoux deux hommes nus, blessés et sans uniforme, l'un ayant combattu dans l'armée allemande et l'autre dans l'armée française. Cette sculpture de conception très classique n'est pas sans rappeler elle-même le thème de la piéta.

Les décors sont plus significatifs, bien que polysémiques et redondants. Les symboles patriotiques du type coq gaulois ou drapeau tricolore sont évidemment absents; les symboles héroïques, inspirés de l'antique, tels que les palmes, les lauriers, rares et souvent ajoutés par la suite. Pour les raisons déjà évoquées précédemment les symboles religieux dominant.

Leur présence a souvent été contestée dans les communes où le monument porte les noms de soldats des trois confessions. À Cernay (Haut-Rhin) en 1934, par exemple, la ligue féminine d'action catholique provoque l'opposition du consistoire israélite quand elle décide d'ajouter, avec l'accord du conseil municipal, une croix au monument aux morts. Dans d'autres cas, comme à Villé (Bas-Rhin) ou à Benfeld (Bas-Rhin), les trois symboles religieux coexistent⁵. Les représentations funéraires (couronnes, colonnes tronquées, sabliers, têtes de morts) sont aussi nombreuses, plus que les symboles pacifistes (gerbes de blé, moutons) qui rappellent l'abondance dans la paix retrouvée.

En fait, en Alsace, du fait des particularités de l'histoire locale et d'une amnésie nécessaire, les monuments aux morts à caractère funéraire, religieux et pacifiste l'emportent sur les monuments héroïques et patriotiques qui sont la norme sur l'ensemble du territoire français.

Il était nécessaire d'édifier ces monuments sur un terrain communal assez vaste pour permettre le déploiement des cérémonies. Là encore, s'affirme en Alsace le caractère religieux et funéraire des projets (tableau 3). Les monuments sont généralement édifiés sur le parvis de l'église paroissiale, qui est de surcroît l'emplacement de l'ancien cimetière, ou dans l'espace même du cimetière, rarement sur la place de

Tableau 1- Monuments aux morts en Alsace - Architectures

	statue	obélisque	Dalle debout, mur	plaque	stèle	menhir
Bas-Rhin	16,0%	22,0%	14,0%	12,0%	6,0%	5,0%
Haut-Rhin	34,0%*	20,0%	9,0%	9,0%	14,0%	4,0%
ensemble	25,0%	21,0%	11,5%	10,5%	10,0%	4,5%

* La statuaire est beaucoup plus abondante dans le Haut-Rhin.

Tableau 2- Monuments aux morts en Alsace - Représentations

	Héroïques, patriotiques	religieuses	funéraires	pacifistes
Bas-Rhin	37,0%	24,0%	17,0%	16,0%
Haut-Rhin	33,0%	38,0%	14,0%	14,0%
ensemble	35,0%	31,0%	15,5%	15,0%

Tableau 3- Monuments aux morts en Alsace - Implantations

religieuse:	Bas-Rhin	Haut-Rhin	ensemble
cimetière	24,0%	7,0%	15,5%
ext. de l'église	23,0%	27,0%	25,0%
int. De l'église	18,0%	7,0%	12,5%
total	65,0%*	41,0%	53,0%
civile:			
neutre	17,0%	34,0%	25,5%
Place mairie	4,0%	7,0%	5,5%
total	21,0%	41,0%*	31,0%
champs de bataille	9,5%	9,5%	9,5%
Cimetières mil.	2,0%	9,0%	5,5%

*Le Bas-Rhin se distingue par une attitude plus religieuse et le Haut-Rhin par une attitude plus laïque.

la mairie, plus civique et plus laïque. Ainsi le curé Debus de Scherwiller (Bas-Rhin), déjà cité, fait remarquer que «notre population catholique serait froissée si [...] le monument aux morts] ne serait point placé au cimetière ou sur une place avoisinant l'église»⁶. À Rosheim (Bas-Rhin) le 13 mars 1920 la municipalité décide d'ériger le monument devant l'église St Pierre-et-Paul, puis y renonce car l'édifice est classé et le site soumis à des contraintes. Il sera finalement construit à l'arrière de la mairie.

Des inscriptions de circonstance

Les inscriptions portées sur ces monuments doivent être obligatoirement en français. Bien que stéréotypées, elles évitent là encore les formules employées ailleurs telles que «Morts pour la Patrie», «Morts pour la France», «Morts au champ d'honneur». Les termes, volontairement neutres, se résument à quelques modèles: «À nos morts», «La commune de X à ses morts» ou «La commune de X à ses enfants victimes de la Grande Guerre 1914-1918». Le



Ill. 2. À Ottersthal (Bas-Rhin) l'obélisque édifié place de l'église, décoré d'une croix et de la formule: «À nos morts», est avant tout funéraire. Photo R. Denis.

monument aux morts n'est pas, dans ce cas, un tableau d'honneur patriotique et héroïque et les soldats alsaciens n'y sont pas célébrés en soldats ou en héros mais en victimes.

La plupart des édifices portent aussi la liste des noms des soldats par ordre alphabétique ou par chronologie des décès, contrairement aux monuments de la guerre de 1870 qui respectait l'ordre des grades. Ainsi ces monuments funéraires, à la fois collectifs et individuels, réintègrent ces hommes dans la communauté des morts et des vivants alors que leur sépulture se trouve bien loin, sur les champs de bataille. À Reiningue (Haut-Rhin), par exemple, «Le monument aux morts est installé dans l'enceinte du cimetière, afin que les noms de ceux qui moururent au combat loin de chez eux puissent figurer au milieu des tombes de leurs familles»⁷.

Les listes sont établies non sans quelques contestations qui révèlent les difficultés du souvenir. À Kiffis (Haut-Rhin), par exemple, deux soldats ayant combattu dans l'armée française n'y sont pas inscrits. À leur père qui manifeste son indignation le secrétaire de mairie répond: «Vos fils sont des déserteurs. Ils n'ont pas droit d'être là-dessus. C'est seulement ceux qui ont servi l'Allemagne»⁸. À Village-Neuf (Haut-Rhin), un soldat mort sous l'uniforme français est cité à part, avec la mention: «Mort pour la Patrie». On ajoutera par la suite à ces listes les victimes, militaires et civiles, de la Seconde Guerre mondiale⁹ et des guerres coloniales.

Les Nazis, après 1940, détruisent les inscriptions, les listes de noms, et même parfois les monuments aux morts, pour effacer des mémoires les symboles de leurs défaites passées. Leur reconstitution ou leur reconstruction sera vivement exigée par la population au titre de dommages de guerre, témoignant ainsi, malgré tout, d'une volonté de commémoration. Le MRU (Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme) acceptera, le 15 mars 1949, ces revendications dans la mesure où «une valeur d'ordre psychologique s'y attache [...] et que dès que les circonstances le permettront

la reconstruction des monuments en cause sera envisagée»¹⁰.

La commémoration pour gérer le souvenir

Très tôt ces monuments aux morts vont servir de support à des cérémonies commémoratives destinées à perpétuer le souvenir des événements et des hommes liés au conflit. La date du 11 novembre, finalement retenue, fut le résultat d'une laborieuse élaboration symbolique.

À Strasbourg une première manifestation eut lieu dès le 3 août 1919, associant les vétérans de la guerre de 1870, moins contestables, aux combattants de 1914-1918. Il fut recommandé d'organiser une cérémonie similaire dans toutes les communes où cela était possible, et de toute façon dans les chefs-lieux de canton et d'arrondissement. Une loi du 29 août 1919 fixa la date de commémoration au 1^{er} novembre. Elle eut lieu à Strasbourg en 1922, puis sera supprimée du fait qu'elle coïncidait avec une fête religieuse. La fête nationale de Jeanne d'Arc, à la mi-mai, fut un temps retenue sous le



Ill. 3. Le monument de Dettwiller (Bas-Rhin), représentant une mère et ses deux enfants tenant une gerbe de blé et accompagnée de la formule: «À nos morts», est d'inspiration pacifiste. Photo R. Denis.

vocable : « Catholiques et français toujours ». Elle fut célébrée à Strasbourg les 14 mai 1920 et 1922, puis en 1925, 1926, 1927 et 1928.

Une loi du 10 novembre 1921 institua le 11 novembre comme fête nationale du souvenir. En 1924, 10^e anniversaire du début de la guerre, un défilé militaire eut lieu à Strasbourg. En 1928, dans toutes les communes, une minute de silence célébra, à l'heure dite (11 h) le 10^e anniversaire du cessez-le-feu. À partir de ces deux formes de manifestations un culte patriotique et républicain du souvenir va se focaliser sur le 11 novembre et sur le monument aux morts.

De nos jours s'y ajoute, au moins dans les grandes villes, le souci d'intégrer, non sans quelque incohérence supplémentaire, les nouvelles normes liées à la réconciliation avec l'Allemagne et à l'unité européenne. La cérémonie réunit l'ensemble de la population (adultes et écoliers, civils, militaires et anciens combattants) autour des autorités civiles et militaires de la République : maire, sous-préfet, pompiers dans les petites communes ; détachement militaire, préfet, gouverneur militaire, représentant de l'Eurocorps, maire et quelques adjoints, président du Conseil régional, conseillers généraux à Strasbourg. Le rite institué comporte un volet patriotique : Marseillaise, remise de décorations, discours, et un volet funéraire avec

dépôt de gerbes tricolores, sonnerie aux morts, minute de silence. Le rituel patriotique et républicain contraste avec l'ambiguïté des discours qui évitent soigneusement de faire allusion à la situation particulière de l'Alsace lors des deux conflits mondiaux, mais développe abondamment les thèmes de la paix et de l'entente franco-allemande. L'appel des noms inscrits sur le monument, s'il a peu de signification dans les grandes agglomérations, prend tout son sens dans les villages où les familles, les descendants, les proches des victimes sont présents. L'émotion est intense car il s'agit, une fois encore et malgré tout, de réintégrer le souvenir de ces morts dans la communauté.

Conclusion

Au-delà des particularités dues à une histoire singulière, les monuments aux morts en Alsace, à caractère essentiellement religieux et funéraire, rendent hommage, comme partout ailleurs en France, aux victimes de la guerre. En raison, d'une part, du rapprochement des anciens belligérants dans le cadre de la construction européenne, exigeant un discours consensuel, et d'autre part, de la situation particulière d'une région qui a changé quatre fois d'appartenance nationale en un siècle, une part de l'histoire locale est volontairement évacuée de la mémoire collective au profit d'une unanimité républicaine institutionnalisée et, mieux encore, d'une cérémonie qui réaffirme chaque année la mémoire d'une communauté singulière.

Bibliographie et documents

- Denis Marie-Noële, Monuments aux morts en Alsace – Entre mémoire et histoire, *Revue des sciences sociales*, n° 30, 2003, p. 22-31.
- Denis Marie-Noële, Les monuments aux morts de la guerre de 1870 en Alsace, in *L'empreinte de la guerre* (dir. Martin Philippe et Simiz Stefano), Planazol, éd. Lavauzelle, 2006, coll. Histoire, mémoire, patrimoine, p. 91-101.
- Denis Marie-Noële, Les monuments de la Grande Guerre en Alsace – Un compromis avec l'Histoire, in *Boches et tricolores* (dir. Grandhomme Jean-Noël), Strasbourg, La Nuée Bleue, 2008, p. 344-363.

- Heitz Robert, Le monument aux morts de Strasbourg, *La vie en Alsace*, 1936, p. 230-231.
- Le patrimoine des communes du Bas-Rhin*, Charenton-le-Pont, éd. Flohic, 1999, 2 vol.
- Le patrimoine des communes du Haut-Rhin*, Charenton-le-Pont, éd. Flohic, 1998, 2 vol.
- Prost Antoine, *Les anciens combattants et la société française*, Paris, Presse de la fondation nationale des sciences politiques, (vol. III), 1977, coll. Mentalités et idéologies.
- Prost Antoine, Les monuments aux morts, in *Les lieux de mémoire* (dir. Nora Philippe), Paris, Gallimard, 1992, tome I la république, p. 195-225.
- Raphaël Freddy et Herberich Geneviève, *Mémoire de pierre, mémoire de papier*, Stasbourg, PUS, 2002.

- Archives départementales du Bas-Rhin (ADBR), 391 D, 549 D 34.
- Archives départementales du Haut-Rhin (ADHR), purg 202 639.
- Extraits de la base de données régionale des objets repérés par le service de l'inventaire, Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'Inventaire des monuments et richesses artistiques de la France.
- Extraits de la base de données régionale des édifices et édicules repérés par le service de l'inventaire.
- Extraits du fichier Palissy (objets mobiliers) du Ministère de la culture. (Direction du patrimoine).
- Extraits du fichier Mérimée (édifices) du Ministère de la culture (Direction du patrimoine).
- Enquêtes personnelles.

Notes

1. Archives départementales du Bas-Rhin (ADBR), 549 D 34. Ce monument sera néanmoins construit après la 2^e guerre mondiale.
2. ADBR, 391 D.
3. Dans ce cas il s'agit d'un bas-relief représentant le général Leclerc.
4. Sculpteur Drivier.
5. Le crucifix pour les Catholiques, la croix de Malte pour les Protestants et l'étoile de David pour les Juifs.
6. ADBR 391 D.
7. ADHR purg 202 639.
8. ADHR purg 202 639.
9. À ce sujet on remarquera qu'en Alsace la liste des victimes de la 2^e guerre mondiale est plus longue que celle de la Première.
10. ADBR 549 D 34. Certains seront reconstitués à partir des vestiges récupérés sur les chantiers des tailleurs de pierre qui avaient été chargés de leur destruction. Ce fut le cas de l'entreprise Zepp d'Erstein (Bas-Rhin) pour les communes de Heidolsheim, Scherwiller, Muttersholtz, Ohnenheim, Orschwiller, Ebermunster, toutes dans le Bas-Rhin.



Ill. 4. Le monument aux morts de Strasbourg, qui représente, selon l'interprétation populaire, une paysanne soutenant deux soldats nus et blessés, l'un ayant combattu sous l'uniforme français et l'autre sous l'uniforme allemand, résume toutes les difficultés de la commémoration de la 1^{re} Guerre mondiale en Alsace. Photo R. Denis.